

erreur de signe sur facture

Par bobds, le 22/08/2011 à 10:16

Bonjour,

Nous avons construit notre maison via un constructeur.

Pendant les travaux nous avons fait des modifications entrainant des plus values et des moins values.

Lors du paiement final, une plus value s'est « transformée » en moins value (une erreur de signe du constructeur, que nous n'avions pas vu!).

Quelques semaines plus tard, notre constructeur nous contact pour nous signaler l'erreur et pour demander le paiement.

Ma question : Sommes-nous dans l'obligation de payer ?

merci